

MINISTERE DU COMMERCE

**Centre Algérien du Contrôle
de la Qualité et de l'Emballage**



**DOSSIER D'AUTORISATION D'OUVERTURE
ET D'EXPLOITATION D'UN LABORATOIRE
D'ANALYSE DE LA QUALITE**

Décret exécutif n°02-68 du 06-02-2002 fixant les conditions d'ouverture et d'agrément

Dossier d'autorisation d'ouverture d'un laboratoire d'analyse de la qualité.

PARTIE I

1- Demande d'ouverture d'un laboratoire qui doit préciser :

- ✚ pour une personne morale : sa dénomination ou raison sociale, sa forme juridique et l'adresse du siège sociale
- ✚ le (s) domine envisagé (s)
- ✚ produits à analyser.

2- Titre de propriété ou le bail de location commercial

3- Pour le postulant ou le responsable technique :

- ✚ acte de naissance
- ✚ certificat de nationalité
- ✚ casier judiciaire datant de moins de 03 mois
- ✚ copies certifiées des titres et diplômes
- ✚ acte de travail notarié

Pour une personne morale : chaque responsable doit déposer un dossier comme indiqué en (3).

4- les copies certifiées des titres et diplômes du personnel technique.

Le dossier est transmis ou déposé au CACQE.

Le directeur général du CACQE délivre au postulant une autorisation d'ouverture d'un laboratoire.

Cette autorisation permettra au postulant de bénéficier des avantages de l'Ansej et de s'inscrire au registre du commerce et ne donne pas droit à l'exploitation du laboratoire.

PARTIE II

Pour obtenir l'autorisation d'exploitation le postulant doit compléter le dossier cité ci-dessus par les pièces suivantes :

1- Demande d'exploitation

2- Plan du laboratoire

Description des locaux et l'organisation interne

3- Types et caractéristiques et performances des équipements

4- Mesures obligatoires en matière d'hygiène et de sécurité :

- ✚ l'existence et emplacement d'issue de secours
- ✚ l'eau courante
- ✚ les toilettes et douchettes pour la physico-chimie
- ✚ l'entreposage des réactifs notamment les produits dangereux
- ✚ l'entreposage des milieux de culture : un réfrigérateur
- ✚ l'entreposage des échantillons d'analyse pour les produits périssables (2 réfrigérateurs)
- ✚ les extincteurs : emplacement, entretien, et état de marche
- ✚ l'existence et emplacement des hottes et leur état de marche (pour la physicochimie)
- ✚ le traitement et la destruction des déchets dangereux notamment ceux de la microbiologie
- ✚ boîte à pharmacie
- ✚ le matériel de protection du personnel : blouses, masques de protection, gants et lunettes.